

Le drapeau de l'humanité : un film à la lumière des archives

Introduction

Dans le numéro de juillet 1942 de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, on peut lire le compte rendu suivant : "Sous le titre *Le Drapeau de l'humanité*, un film documentaire vient d'être réalisé sous les auspices du Comité international et a été présenté pour la première fois dans une salle de cinématographe à Genève, du 18 au 25 juin¹. Le public et la presse ont accueilli très favorablement cette présentation émouvante, au cours de laquelle alternent des vues d'ensemble prises dans les services de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, des scènes tournées dans les camps de prisonniers lors du passage des délégués du Comité international, ainsi que des épisodes saisis au cours des rapatriements des prisonniers."²

Cinq mois plus tard, la *Revue* publie ce communiqué : "Le jury de l'Exposition de Venise³, composé des délégués officiels des nations participant à cette manifestation, vient d'informer le Comité international de la Croix-Rouge que la médaille de la Biennale a été attribuée au film cinématographique le "Drapeau de l'humanité". Cette bande documentaire, récemment réalisée, décrit et commente l'action du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève. Après avoir été présenté dans la plupart des villes de Suisse occidentale, le "Drapeau de l'humanité" passe actuellement en version allemande dans un grand nombre de localités de la Suisse centrale. Une version anglaise de ce documentaire est également en préparation."⁴

Le CICR ne cache pas sa fierté de voir l'une de ses *bandes documentaires*, selon l'expression de l'époque, ainsi récompensée dans une manifestation de renommée internationale.

Toutefois, avant d'être primé, ce film aura connu plusieurs versions.

Trois d'entre elles⁵ sont parvenues jusqu'à nous. C'est sur leur analyse plan par plan et sur celle du *Drapeau de l'humanité*⁶ lui-même, ainsi que sur le dépouillement de quelques dossiers d'archives⁷ et autres sources publiées⁸ que se fonde cette synthèse.

¹ En réalité, *Le drapeau de l'humanité* a été présenté du 19 au 25 juin. Voir ci-dessous p. 7.

² *Revue internationale de la Croix-Rouge*, no 283, juillet 1942, pp. 479-480.

³ Il s'agit de la Biennale de Venise, laquelle sera interrompue en septembre 1942 du fait des hostilités. La Biennale suivante se tiendra en 1948.

⁴ *Revue internationale de la Croix-Rouge*, no 288, décembre 1942, p. 932.

⁵ ACICR, V F CR-H-00015, *Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève*, ACICR, V F CR-H-00016, *Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz in Genf* et ACICR, V F CR-H-00017, *Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz in Genf : ein Beispiel seiner Tätigkeit, 1940-1941*.

⁶ Pour la commodité de la lecture, le titre abrégé sous lequel le film est par ailleurs connu, *Le drapeau de l'humanité*, est préféré au titre complet : *Le drapeau de l'humanité : le Comité international de la Croix-Rouge à Genève présente un exemple de son activité, 1940-1941*, scénario : Gertrud Spoerri et Kurt Früh, montage : Kurt Früh, caméraman : Arthur et Robert Porchet, production : CICR, 1942.

⁷ Principalement ACICR, B G 58, *Généralités : affaires opérationnelles 1939-1959. Information. Films-cinéma*, ACICR, B G 17, *Films. Film sonore sur l'activité du CICR, septembre 41-janvier 48* et ACICR, B AG 062), *Film, 1943-1969*.

⁸ *Revue internationale de la Croix-Rouge*, no 253, janvier 1940 – no 324, décembre 1945 et *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947) : Volume II : l'Agence centrale des prisonniers de guerre*, Genève, mai 1948.

Un autre film a été pris en compte : *Empfang der Kommission des IRK im Stalag II d, Stargard in Pommern durch den Kommandanten Oberst Henke am 30. Januar 1941*⁹, tourné par les autorités allemandes dans un camp de prisonniers français. Nous y reviendrons en détail plus loin.

A noter que les informations recueillies dans les sources consultées sont assez rares. Aucun dossier de production n'existe et les renseignements trouvés dans la correspondance sont rarement significatifs.

Avant de présenter le contexte de production du *Drapeau de l'humanité*, précisons que nous nous bornerons ici aux éléments relevant de la cinématographie du CICR, laissant de côté ce qui a trait aux activités opérationnelles de l'institution en 1941-1942. Celles-ci ne seront évoquées que dans la mesure où leur influence sur le film est avérée.

Origines

Nous ne savons rien sur les motivations qui ont poussé le Comité international de la Croix-Rouge à tourner un film sur le travail de l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Toutefois l'importance de cette activité suffit en elle-même à expliquer la volonté du CICR de présenter au public l'immense travail accompli par l'Agence dès les premiers jours de la guerre.

Visiblement animés par un réel souci didactique, les initiateurs, et à leur suite les réalisateurs du *Drapeau de l'humanité* s'attachent à décrire en image l'ampleur et l'importance fondamentale du travail de l'Agence.

A l'origine, le documentaire sur les activités de l'Agence apparaît dans la correspondance, tant interne qu'externe, sous les intitulés "film de la Croix-Rouge"¹⁰, "film de l'Agence Centrale des Prisonniers de Guerre (film dit "Spoerri/Porchet")"¹¹.

Film dit "Spoerri/Porchet"

Le tournage de ce qui deviendra *Le drapeau de l'humanité* semble avoir débuté, pour ce qui est des séquences filmées à Genève, fin février 1941¹².

⁹ ACICR, V F CR-H-00048, *Empfang der Kommission des I.R.K. im Stalag II d, Stargard in Pommern durch den Kommandanten Oberst Henke am 30. Januar 1941*.

¹⁰ ACICR, B G 58, lettres de Cinégram S.A. au CICR de 3 novembre, 6 et 24 décembre 1941.

¹¹ *Idem*, lettre de Martin Bodmer à Cinégram S.A. du 9 mars 1942. L'intitulé film "Spoerri/Porchet" fait référence à Gertrud Spörri et Arthur Adrien Porchet. A propos de Gertrud Spörri nous ne savons rien sauf qu'elle travaillait au début des années 1940 au service de propagande du CICR. Une dizaine d'années plus tard, elle co-signera avec Max Huber *Das Internationale Rote Kreuz : Idee und Wirklichkeit*, Zürich : Max Niehans, 1951. Quant à Arthur Adrien Porchet, c'est le premier représentant d'une famille célèbre dans le cinéma suisse dès les années 1920. Arthur Adrien (1879-1956), est le réalisateur du premier long métrage de Suisse romande encore conservé : *L'appel de la montagne* (1922-1923). Il a deux fils, Adrien (né en 1907) et Robert, cameramen. Tous trois semblent avoir travaillé sur le film dit "Spoerri/Porchet" et sur *Le Drapeau de l'humanité*. Durant les années 1930, les Porchet père et fils vécurent en Espagne. Lorsque la guerre civile éclata, Adrien proche de la CNT, s'engagea dans la Colonne Durruti et filma les combats "de l'intérieur". Il quittera l'Espagne peu avant la chute de Barcelone, vécut quelque temps en exil à Paris avant de rejoindre la Suisse au début de la seconde guerre mondiale.

¹² *Idem*, lettre de Cinégram S.A. au CICR du 19 février 1941. "(...) notre ingénieur du son et notre matériel sonore seront à votre disposition à partir du jeudi 20 février 1941 pour les enregistrement dont vous avez besoin (...). Aucune allusion aux images, sans doute parce que celles-ci étaient de la compétence de la famille Porchet et non de Cinégram.

La séance plénière du Comité au cours de laquelle Edouard Chapuisat lit le rapport "sur son voyage dans les deux Amériques" a été filmée le 11 mars¹³. Les scènes tournées dans le bureau de Jacques Chenevière, membre du Comité, l'ont été le 10 mai¹⁴.

Le film dit "Spoerri/Porchet" est vraisemblablement celui qui nous est parvenu sous le titre *Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève*¹⁵.

Une version allemande a été réalisée sous le titre *Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz in Genf*¹⁶. L'existence de cette version est d'ailleurs assez surprenante dans la mesure où ce montage semble être une sorte de maquette en vue de ce qui deviendra *Le drapeau de l'humanité*. Les archives consultées ne nous apprennent rien sur les raisons ayant conduit les producteurs à réaliser cette version, laquelle n'a pu que contribuer au dépassement de budget¹⁷.

Quoique peu nombreuses, les différences entre ces deux montages ne sont pas sans importance. Ce sont les plans relatifs à la visite du CICR dans un camp de prisonniers français en Allemagne qui ont été raccourcis voire supprimés rendant de ce fait cette version plus proche du futur *Drapeau de l'humanité*.

Critiques de l'un des protagonistes

Dans une note du 15 septembre 1941¹⁸, Jacques Chenevière, membre du Comité, après avoir rendu "hommage à l'énorme travail accompli avec beaucoup de discernement et d'adresse par Melle Spörri", énumère une série de critiques sur le film dit "Spoerri-Porchet" qu'il vient de visionner.

Il y déplore le caractère "un peu scolaire" de "certaines scènes dites "directes" prises avec les Secrétaires et tels ou tels Membres du Comité, (...) en particulier celles qui ont été prises dans mon bureau, devant la carte des délégations, puis avec la direction technique (...)" . Lorsque l'on regarde ces scènes aujourd'hui, on ne peut que saluer sa lucidité !

Plus importantes sont ses remarques sur le fait que "les seules vues de camps de PG et de rapatriement de grands blessés qui figurent dans le film sont relatives uniquement à des PG et grands blessés français, et que, d'autre part, les vues de détails de l'Agence portent presque exclusivement sur le fichier français et les recherches françaises (cas de Jean Martin, etc.)." Si, comme le lui explique Mlle Spörri "cela s'explique par l'importance qu'avait le Service français par rapport aux autres nations, lorsqu'on a tourné le film, il n'en reste pas moins que, tel qu'il est, le film donne à penser que l'Agence s'occupe presque exclusivement des Français." Il ajoute qu'on ne peut envisager de montrer ce film en l'état car son caractère incomplet fausserait "l'idée du public sur l'œuvre internationale du Comité."

Refonte du scénario

¹³ PV de la séance du Comité du 11 mars 1941. "(...) [la séance] débute par la prise d'un film cinématographique."

¹⁴ ACICR, B G 58, lettre de Cinégram S.A. au CICR du 6 mai 1941. "(...) nous sommes prêts à enregistrer le samedi 10 mai 1941 à 9 h. du matin dans le bureau de Monsieur Chenevière (...)"

¹⁵ ACICR, V F CR-H-00015

¹⁶ ACICR, V F CR-H-00016

¹⁷ ACICR, B G 58, lettre de Martin Bodmer à Charles-Georges Duvanel du 30 octobre 1941. "Le film dit Spoerri-Porchet, que nous avons fait tourner récemment, nous a coûté beaucoup plus cher que nous ne nous y attendions."

¹⁸ ACICR, B G 17, note de Jacques Chenevière sur le film [dit "Spoerri-Porchet"] du 15 septembre 1941. Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de cette note.

Dès lors que ce film semble loin de donner satisfaction, quelles sont les solutions envisagées en vue de son amélioration ?

Le 13 septembre 1941, lors d'une réunion réunissant Gertrud Spörri, Martin Bodmer, Jacques Chenevière et l'écrivain John Knittel¹⁹, ce dernier propose "une série de suggestions tendant à la refonte des éléments si précieux réunis par Melle Spörri en vue de donner à notre film une présentation plus vivante et cela à l'aide d'un technicien et d'un régisseur du métier."

A aucun moment avant et après cette note de Jacques Chenevière il n'est fait mention de John Knittel dans le processus de production de ce film et son nom n'apparaît pas au générique du *Drapeau de l'humanité*. Dans sa note, Chenevière écrit que "M. J. Knittel, l'écrivain bien connu [a] demandé à me voir à l'occasion de sa visite à Genève concernant le film." Cela laisse supposer qu'il avait, et ce avant même le visionnement du 12 septembre, un lien avec ce projet. Mais pourquoi ne trouve-t-on aucune trace de son implication dans les dossiers ?

Trois semaines après cette réunion, Martin Bodmer écrit une longue lettre au ministre des affaires étrangères italien²⁰. Il lui présente le projet de film sur les activités de l'Agence en insistant sur le fait que "le meilleur moyen d'apaiser [les] préoccupations [de la population] serait précisément de présenter un film qui démontrerait au grand public l'effort fait par les gouvernements afin de rendre la vie aussi supportable que possible aux prisonniers de guerre et internés civils dont ils sont détenteurs." Le CICR souhaite également par ce film "rendre un hommage public aux gouvernements pour tous les efforts déployés par eux afin de soulager le sort des victimes de la guerre et les remercier du concours qu'ils veulent bien prêter au Comité international de la Croix-Rouge ainsi qu'à ses délégués". Après ce préambule, il demande au "gouvernement italien de bien vouloir permettre au délégué du Comité international en Italie, M. P. Lambert, de faire prendre des scènes dans différents camps de prisonniers de guerre en Italie et en Libye à l'occasion de ses visites". Enfin, il ajoute "que le Gouvernement allemand vient de mettre à notre disposition une bande de film d'environ 200 mètres de longueur qu'il a fait tourner lui-même à notre intention et qui montre nos délégués visitant certains camps de prisonniers de guerre en Allemagne²¹. Nous en tirons le parti le plus approprié pour notre film. Nous serions très reconnaissants si la longueur du film que nous espérons recevoir par les soins du Gouvernement italien pouvait avoir à peu près la même longueur. Nous faisons une démarche analogue auprès des Gouvernements de Grande-Bretagne et des Dominions afin d'obtenir une contribution de ces pays à notre film." Pour conclure, et avant de préciser que le CICR est prêt à assumer les frais d'un tel tournage, il explique qu'augmenté par des images d'origine italienne et britannique, "notre film montrerait clairement que tous les Etats qui détiennent des prisonniers de guerre et des internés témoignent à l'égard de ceux-ci et de l'action du Comité international de la Croix-Rouge une égale bonne volonté."

Deux jours après cette correspondance, Martin Bodmer rédige une longue lettre à l'attention du sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office²². La teneur en est identique, si ce n'est que le

¹⁹ John Knittel (1891-1970) est un écrivain suisse auteur de plusieurs livres à succès dans les années 1930. Séduit par les thèses de l'extrême droite, il partit au voyage que plusieurs écrivains français firent à l'automne 1941 à Weimar pour assister au congrès présidé par Goebbels et consacré à la "nouvelle Europe". Une brève notice lui est consacrée dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, version électronique www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D12031.phd.

²⁰ ACICR, B G 17, lettre de Martin Bodmer au ministre des affaires étrangères italien du 6 octobre 1941. Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de cette lettre.

²¹ Il s'agit vraisemblablement de *Empfang der Kommission des I.R.K. im Stalag II d, Stargard in Pommern durch den Kommandanten Oberst Henke am 30. Januar 1941* (ACICR, V F CR-H-00048). A noter que ce film, d'une longueur de 270 mètres, a été tourné dans un seul camp et non dans plusieurs comme le laisse supposer la lettre de Martin Bodmer.

²² ACICR, B G 17, lettre de Martin Bodmer au sous-secrétaire d'Etat au Foreign office du 8 octobre 1941.

nom du délégué Haccius remplace celui du délégué Lambert et qu'il est mentionné que le CICR sollicite également le concours des autorités italiennes, sa teneur est identique.

Dans le même temps, Jacques Chenevière envoie une lettre à Rodolphe A. Haccius, délégué du CICR à Londres ainsi qu'une lettre circulaire aux délégués Maag, Morel, Hubert, Grasset et Burnier, respectivement en poste au Canada, en Australie, en Inde, en Afrique du Sud et en Afrique orientale britannique, pour leur demander de faire leur possible en vue d'obtenir des images de camps de prisonniers.

Des courriers sont également envoyés à différentes Sociétés nationales susceptibles d'appuyer la demande du CICR.

Réticences britanniques

Si Martin Bodmer et Jacques Chenevière jugent bon, dans leurs courriers aux autorités britanniques et aux délégués en poste dans les Dominions et l'Empire, d'insister sur le fait que les Allemands se sont montrés coopérants en fournissant des images au CICR, le résultat est loin d'être celui escompté.

Dans sa réponse à Jacques Chenevière²³, Rodolphe A. Haccius indique qu'il a transmis la demande du CICR au Foreign Office, "demande [qui] est évidemment en collision avec les instructions du "Service de Sécurité" et toutes les demandes d'autorisation de filmer des camps émanant d'organisation puissantes britanniques ou américaines ont été jusqu'ici refusées." Malgré cela, il fait preuve d'un certain optimisme puisqu'il "pense toutefois que les bonnes raisons avancées dans votre lettre au Foreign Office produiront leur effet sans pour cela créer un précédent."

En janvier 1942 cependant, le Foreign office répond²⁴ que, si le gouvernement de Sa Majesté apprécie à sa juste valeur l'immense travail accompli par le CICR en vue d'alléger le sort des prisonniers de guerre, il ne peut accéder à la demande de tourner des images dans les camps. "This proposal has been most carefully considered by the competent departments of His Majesty's Government in the United Kingdom who have regretfully come to the conclusion that it is impossible for them to grant these facilities for which your Committee has asked." Aucune explication particulière n'est donnée à ce refus, si ce n'est des difficultés d'ordre pratique et "other considerations which render (...) impossible (...) to co-operate in the enterprise in the manner suggested." Quant à la possibilité de tourner dans les camps d'Afrique du Sud, du Canada et d'Australie, le choix de coopérer ou non revient au gouvernements de ces trois dominions.

Bien que libre d'accepter ou non de laisser filmer dans les camps de prisonniers sous leur responsabilité, les autorités australiennes, par l'entremise de leur ministre des affaires étrangères, informent le CICR de leur refus²⁵. L'argument invoqué, quoiqu'étrange, n'est pas sans intérêt et renvoie à l'insistance du CICR à mettre en avant le fait que "les autorités allemandes ont montré jusqu'à présent une grande largeur de vues [au] sujet [des tournages dans les camps]"²⁶. "The Commonwealth Government feels, with the British Government, that such a film would only show certain aspects of prisoners of war camp in Germany and might easily convey a false impression that German treatment of prisoners is uniformly humane. Whereas such a film would probably give an accurate picture of the relatively good treatment which British and Dominion prisoners in Germany enjoy, it might altogether pass over the very

²³ *Idem*, lettre de Rodolphe A. Haccius à Jacques Chenevière du 4 novembre 1941.

²⁴ *Idem*, lettre du Foreign Office à Martin Bodmer du 27 janvier 1942.

²⁵ *Idem*, rapport de Georges W. Morel, délégué en Australie du 23 mars 1942 citant une lettre au ministre australien des Affaires étrangères du 19 mars 1942.

²⁶ *Idem*, note de Martin Bodmer à Rodolphe A. Haccius du 10 octobre 1941.

different conditions in which many Allied prisoners are known to exist." Autrement dit, les autorités australiennes refusent de fournir des images des camps de prisonniers allemands sous leur responsabilité parce que les images de camps de prisonniers alliés fournies par les Allemands donnent une idée trompeuse des conditions de détention dans les camps de prisonniers de guerre du Reich.

A noter que dans sa lettre susmentionnée à Jacques Chenevière²⁷, Rodolphe A. Haccius évoque un aspect intéressant et qui pourrait, outre le refus des Britanniques de laisser filmer dans leurs camps, expliquer qu'aucune image de prisonniers de guerre allemands ne soit finalement insérée dans le film sur l'Agence. "Obtenir la coopération des prisonniers allemands" ne semble pas chose acquise. "Sur la demande des hommes de confiance les P.G. estiment devoir objecter à toute prise de vue de militaires allemands en état de captivité. Il faudrait donc pour obtenir leur coopération que je sois en possession d'une autorisation de l'O.K.W., spécifiant que ces prises de vue ne sont pas destinées à des buts de propagande."

Du film dit "Spoerri/Porchet" au *Drapeau de l'humanité*

Confronté au refus britannique de coopérer, et n'ayant apparemment pas reçu d'images tournées par les autorités italiennes, le CICR décide de reprendre le film dit "Spoerri-Porchet" pour en gommer les imperfections les plus flagrantes.

Fin novembre 1941, Arthur Adrien Porchet étant occupé sur un autre tournage²⁸, c'est Kurt Früh²⁹ qui se charge de transformer l'imparfait *Comité international de la Croix-Rouge à Genève* en *Drapeau de l'humanité*.

Préoccupé par le retard pris dans la production et le dépassement de budget, le CICR semble chercher des solutions pour limiter les frais. Une proposition lui est faite mi-novembre, on ignore par qui, "d'effectuer (...) immédiatement et gratuitement le montage des négatifs et le mélange. Vu le grand retard de ce film et les frais considérables qu'il [lui] a occasionnés, [il a] été heureux de pouvoir accepter cette offre."³⁰

Informé de cette décision, et apparemment soucieux de conserver la confiance du CICR, Cinégram propose de "terminer les travaux techniques de votre film (...) sans frais" et ajoute être "heureux de pouvoir vous témoigner de cette façon, notre intérêt pour votre œuvre."³¹

Le 24 décembre 1941, si le montage final est achevé³², le film n'a toujours pas trouvé son titre définitif. En mars 1942, on en parle encore comme "du premier film de l'Agence Centrale des Prisonniers de Guerre (film dit "Spoerri-Porchet")"³³. Il faut attendre juin 1942 pour qu'apparaisse dans la correspondance le titre *Le drapeau de l'humanité* pour la version française et *Die Fahne der Menschlichkeit* pour la version allemande³⁴.

²⁷ *Idem*, lettre de Rodolphe A. Haccius à Jacques Chenevière du 4 novembre 1941.

²⁸ En octobre et novembre 1941, Arthur Adrien Porchet réalise *L'oasis dans la tourmente*, long métrage "dédié au Comité international de la Croix-Rouge en témoignage de l'admiration pour son œuvre magnifique". Hervé Dumont, *Histoire du cinéma suisse : films de fiction, 1896-1965*. Lausanne, Cinémathèque suisse, 1987, p. 317.

²⁹ Depuis 1936, Kurt Früh (1915-1979) réalise des courts métrages et des films pour la Central-Film à Zurich. En 1940, il devient monteur chef au Cinéjournal suisse. Il deviendra dès les années 1950 l'un des réalisateurs majeurs du cinéma suisse. *Dictionnaire historique de la Suisse*, version électronique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11806.php>.

³⁰ ACICR, B G 58, lettre de Martin Bodmer à Cinégram S.A. du 17 novembre 1941.

³¹ *Idem*, lettre de Cinégram S.A. à Martin Bodmer du 6 décembre 1941.

³² *Idem*, lettre de Cinégram S.A. au CICR du 24 décembre 1941.

³³ *Idem*, lettre de Martin Bodmer à Cinégram S.A. du 9 mars 1942.

³⁴ *Idem*, lettre de Gertrud Spörri à Cinégram S.A. du 26 juin 1942.

Reste encore à régler la question des copies de distribution. En effet, en raison de la situation internationale, l'approvisionnement en pellicule est difficile ainsi qu'en témoigne la lettre que Cinégram envoie au CICR lui enjoignant de se procurer environ 15000 mètres de pellicule. Jusqu'ici, Cinégram a puisé dans ses stocks pour répondre aux besoins du CICR, mais se voit obligé "de demander à [ses] clients de constituer dans la mesure du possible leur propre réserve"³⁵. Suit la liste des fournisseurs auprès desquels le CICR devraient pouvoir se fournir.

Distribution

Le drapeau de l'humanité sort à Genève le 19 juin 1942. "Cinébref a le privilège de présenter cette semaine une grande première mondiale : *Le drapeau de l'humanité*. Ce beau et poignant reportage offre une suite d'images saisissantes : l'immense travail accompli à Genève à l'Agence centrale des prisonniers de guerre"³⁶.

Le film est présenté du 19 au 25 juin, en continu de 13 à 24 heures, avec en complément de programme "de nombreux reportages d'actualités, tous d'un très vif intérêt"³⁷.

Apparemment conscient que son film ne reflète qu'une partie de "l'immense travail" de l'Agence, le CICR diffuse à la veille de la sortie en salle un communiqué de presse précisant que ce documentaire n'a "pas la prétention d'évoquer toutes les tâches et toute l'activité de cette grande institution humanitaire mais décrit plusieurs des aspects les plus émouvants du travail accompli"³⁸.

Dans un dilemme bien propre au CICR, pour "composer cette bande", les auteurs ont dû "résoudre un problème assez délicat : chacun des gestes et chacune des démarches du Comité international de la Croix-Rouge doivent contribuer non seulement à maintenir mais à renforcer la confiance des gouvernements, des peuples et des individus dans son action."³⁹

Pour prévenir les critiques qui ne manqueront pas de s'élever pour regretter que *Le drapeau de l'humanité* ne montre que des prisonniers français, sans toutefois jamais mentionner leur nationalité, le communiqué insiste sur le fait que si "les auteurs du "documentaire" eussent souhaité l'universalité de [celui]-ci : ils durent se contenter (...) d'évoquer les scènes de la vie dans les camps de prisonniers en Europe"⁴⁰. La référence au refus des autorités britanniques de laisser filmer dans les camps de prisonniers sous leur responsabilité est à peine voilée.

Le 22 juin, *La Suisse* publie une critique de Max-Marc Thomas⁴¹. Au terme d'une description du film aussi élogieuse que lyrique, l'article s'achève par une invitation au public : "C'est ce rapport précis et sobre d'une œuvre admirable entre toutes que montre, en des images dont aucune ne peut laisser le spectateur indifférent et que leur sobriété même rend plus émouvantes encore, le film dont je viens de parler. Je souhaite que chacun aille le voir et comprenne son appel."⁴²

³⁵ *Idem*, lettre de Cinégram S.A. au CICR du 2 juillet 1942.

³⁶ *La Suisse*, no 173, samedi 20 juin 1942, p. 5.

³⁷ *Idem*, no 171, samedi 20 juin 1942, p. 5.

³⁸ *Journal de Genève*, no 145, jeudi 18 juin 1942, p. 4 et *La Suisse*, no 170, vendredi 19 juin 1942, p. 5. Aucune trace de ce communiqué dans le recueil des communiqués du CICR, *Collection des Communiqués de presse*, nos 125 à 210, 1942-1943. Volume 2. Il semble pourtant qu'il s'agisse bien d'un texte rédigé par le CICR à en juger par ses propos mâtinés d'auto-justification. A moins qu'il ne s'agisse d'un communiqué émanant du Cinébref.

³⁹ *Journal de Genève*, no 145, jeudi 18 juin 1942, p. 4 et *La Suisse*, no 170, vendredi 19 juin 1942, p. 5.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Max-Marc Thomas (1903-1995), connu également sous le pseudonyme d'Heurtebise, fut critique cinématographique à *La Suisse* de 1941 à 1979.

⁴² *La Suisse*, no 173, samedi 22 juin 1942, p. 3.

Outre le public genevois auquel s'adresse prioritairement Max-Marc Thomas, les spectateurs suisses eurent l'occasion de voir *Le drapeau de l'humanité* entre l'été 1942 et la fin de la guerre.

En août 1942, le CICR confie par contrat au Comptoir Cinématographique, société de location de films, l'exploitation du *Drapeau de l'humanité* tant pour la Suisse que "pour toute la France (zone libre et zone occupée) ainsi que toutes les colonies sous l'autorité de ce pays."⁴³ Mais le CICR trouvant que son partenaire ne fait pas énormément d'effort pour diffuser le film, le contrat sera résilié en février 1943.

En Suisse alémanique, la distribution semble s'être faite en partie à travers un réseau de salles associatives dans lesquelles est projeté en complément de programme un film en dialecte sur l'action de la Croix-Rouge auprès des enfants, *Füür im Hus*⁴⁴.

En dehors de la tentative semble-t-il peu fructueuse de la France, nous avons trouvé peu d'indications quant à la distribution du film à l'étranger, si ce n'est au travers des Sociétés nationales. Celle-ci a dû toutefois se faire puisqu'il est envisagé de réaliser une version anglaise⁴⁵.

Reste que la diffusion du *Drapeau de l'humanité* à l'étranger a bénéficié grâce à la Biennale de Venise d'une vitrine de choix.

En juillet 1942, la Chambre suisse du cinéma informe le CICR que "le jury chargé de choisir les films devant représenter la Suisse à l'exposition de Venise de cette année (...) a retenu (...) le documentaire que vous lui avez proposé : *Le drapeau de l'humanité* sous réserve d'éliminer de la copie la partie concernant l'échange des prisonniers de guerre."⁴⁶

Comme dans la version qui nous est parvenue il n'y a pas échange de prisonniers mais libération de prisonniers français, la question se pose de savoir s'il s'agit ou non de la version modifiée à la demande de la Chambre suisse du cinéma.

Contenu

Il ne s'agit pas ici de résumer dans le détail *Le drapeau de l'humanité* mais plutôt de donner une idée de la façon dont ce film est conçu.

Après le générique, une introduction présente en une succession de plans très courts la situation internationale. On y voit d'une part des canons, des avions, des journaux annonçant l'évolution des combats, des prisonniers, et d'autre part les drapeaux suisse et de la croix-rouge – "le drapeau de l'humanité" - et l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève.

Soucieux de bien faire comprendre au public l'énorme travail accompli par l'Agence jour après jour depuis le début des hostilités, les scénaristes du *Drapeau de l'humanité*, Gertrud Spörri et Kurt Früh, usent d'un procédé assez courant dans les films de l'époque. Ils présentent un faux volume de la "Convention de Genève du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre" et plus précisément de son article 79 stipulant qu'une "agence centrale

⁴³ ACICR, B G 58, correspondance entre le CICR et le Comptoir Cinématographique.

⁴⁴ *Idem*, correspondance entre le CICR et le Schweizer-Filmdienst.

⁴⁵ *Idem*, lettre de Gertrud Spörri à Cinégram S.A. du 28 décembre 1942. Cette version existe bel et bien sous le titre de *The flag of mercy* mais nous n'en possédons qu'une copie 16 mm, même si selon des courriers du CICR à Cinégram S.A. (notes de Robert Baer à Cinégram S.A. des 7 et 29 mars 1944), des copies 35 mm ont été tirées.

⁴⁶ *Idem*, lettre de la Chambre suisse du cinéma au CICR du 20 juillet 1942.

de renseignements sur les prisonniers de guerre sera créée en pays neutre. Le Comité International de la Croix-Rouge proposera l'organisation d'une telle agence."

Suit alors la présentation en images des différentes tâches accomplies par les collaborateurs de l'Agence, salariés autant que bénévoles, avec un accent particulier mis sur ces derniers. Traduisant une réalité statistique à la fois impressionnante et photogénique, la caméra s'attarde sur la masse de courrier reçu et envoyé, sur l'immensité du fichier, sur la complexité des demandes de renseignements, complexité à laquelle seule la rigoureuse organisation de l'Agence permet de répondre.

Les principales scènes tournées hors des locaux de l'Agence le sont dans les ports de Lisbonne et de Marseille, sur des quais de gare non identifiés, mais dont l'une est "à la frontière de l'état capteur"⁴⁷ et l'autre dans la "patrie"⁴⁸ des prisonniers rapatriés sans que jamais il ne soit dit qu'il s'agit de la France, ainsi que dans un camp de prisonniers français en Allemagne.

A Lisbonne⁴⁹ sont chargés les bateaux qui emportent les colis envoyés à Genève par les différentes Sociétés nationales et autres organismes tels que l'Ordre de Saint-Jean. A Marseille⁵⁰, "un port de la Méditerranée" dont le nom n'est pas précisé, ces colis sont transférés dans des trains à destination des entrepôts du port-franc de Genève⁵¹ d'où ils partent vers les camps de prisonniers de guerre disséminés à travers le monde.

Après un nouveau recours au faux volume de la Convention de Genève, mais cette fois-ci celle "pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne du 22 août 1864 révisée en 1906, 1929" et plus précisément de son article 68 stipulant que "les belligérants seront tenus de renvoyer dans leur pays les prisonniers de guerre grands malades et grands blessés"⁵², on se retrouve sur le quai d'une gare dont le nom n'est pas précisé mais qui semble être celle de Frauenfeld.

Suivent une série de plans où l'on voit des prisonniers blessés ou malades descendre d'un train allemand pour monter dans un train des CFF. Sous le regard d'infirmières attentionnées, des soldats allemands portent des civières où gisent des blessés dont l'uniforme trahit la nationalité française sans que celle-ci ne soit mentionnée.

Après avoir quitté la gare de Frauenfeld, le train traverse la Suisse, longe le Léman "sur l'autre rive [duquel] les montagnes de la patrie saluent les voyageurs"⁵³, et entre dans une gare sans doute quelque part près de la frontière franco-genevoise.

Il est intéressant de noter que si le commentaire, par souci d'universalité, se garde bien de préciser la nationalité des prisonniers rapatriés et reste constamment allusif, les images sont suffisamment éloquentes pour qu'il n'y ait aucun doute possible. Ainsi ce drapeau tricolore tenu par un soldat sur le quai de la gare d'arrivée et où l'on peut lire "Honneur et patrie".

La soupe est bonne

⁴⁷ *Idem*, plan no 206.

⁴⁸ *Idem*, plan no 240.

⁴⁹ *Idem*, plans no 180-185.

⁵⁰ *Idem*, plans no 186-192.

⁵¹ *Idem*, plans no 195-197.

⁵² *Idem*, plans no 204-205. Dans notre version du *Drapeau de l'humanité*, ces deux citations sont en allemand mais j'en donne ici la version française qui se trouve dans ACICR, V F CR-H-00015, *Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève*.

⁵³ Dans notre version du *Drapeau de l'humanité*, ces deux citations sont en allemand mais j'en donne ici la version française qui se trouve dans ACICR, V F CR-H-00015, *Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève*.

Pas de doute non plus sur la nationalité des prisonniers détenus dans le camp visité par les délégués-médecins du CICR, visite qui constitue l'une des scènes marquantes du *Drapeau de l'humanité*.

Le 31 janvier 1941, les docteurs Emile Exchaquet, Pierre Descoeuilles, Louis Roulet et Roland Marti visitent le Stalag II D situé à Stargard en Poméranie⁵⁴. Cette visite est filmée par, ou à tout le moins à la demande des autorités allemandes à des fins évidentes de propagande. Ce film, d'une dizaine de minutes, a été acquis à l'époque par le CICR vraisemblablement pour être intégré dans *Le drapeau de l'humanité*⁵⁵.

On y voit les délégués-médecins arriver au camp, y être accueillis par le commandant et visiter en sa compagnie le réfectoire, l'infirmérie et la bibliothèque.

La scène la plus marquante, du moins pour le spectateur d'aujourd'hui, est la scène dite de "la soupe est bonne"⁵⁶ dans laquelle le docteur Roulet demande à goûter à la soupe servie aux prisonniers. A la question de son collègue Descoeuilles qui lui demande si elle est bonne il répond : "Elle est très bonne. Elle est très, très bonne et très épaisse."

Dans le film dit "Spoerri/Porchet", cette scène est deux fois et demie plus longue que dans *Le drapeau de l'humanité*⁵⁷. Faut-il déduire de cette coupe qu'à l'époque déjà, les premiers spectateurs du film, qui en étaient également les commanditaires, furent dérangés par le mauvais effet que cette scène risquait d'avoir sur une partie du public ? Rien ne nous autorise à l'affirmer mais il nous est permis de l'imaginer, à titre d'hypothèse.

A noter que de courts extraits de trois autres films⁵⁸ acquis à l'époque par le CICR ont été intégrés dans *Le drapeau de l'humanité*. Tous trois concernent les prisonniers de guerre français en mains allemandes.

Le cas Jean Martin

Une des tâches de l'Agence centrale des prisonniers de guerre est de répondre "sur la base des indications figurant dans ses fichiers ou à la suite d'enquêtes faites par ses soins, aux demandes des organismes publics ou privés et des particuliers"⁵⁹. Dans le film, cet aspect-là est illustré par le cas de Jean Martin.

Animés par un souci didactique, les scénaristes expliquent la procédure de recherche mise en place par l'Agence à travers le cas d'un soldat français de 2^{ème} classe, né le 30 mars 1903 en Ardèche, domicilié 42 rue du Stand à Grenoble, fait prisonnier au moment de la débâcle du printemps 1940 et arrivé au Stalag XIII B le 8 août 1940. Sa mère, prénommée Claire, écrit le

⁵⁴ ACICR, C SC, Allemagne, WK II, RT. Selon ce rapport, ce camp compte entre 2500 et 2600 prisonniers de guerre français, auxquels il faut ajouter les 27000 hommes des détachements de travail qui y sont rattachés.

⁵⁵ ACICR, V F CR-H-00048, *Empfang der Kommission des I.R.K. im Stalag II d, Stargard in Pommern durch den Kommandanten Oberst Henke am 30. Januar 1941*.

⁵⁶ C'est du moins comme cela qu'au sein du CICR d'aujourd'hui on fait référence à cette scène.

⁵⁷ Dans *Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève* cette scène dure 38 secondes et 9 images alors qu'elle ne dure plus que 16 secondes et 21 images dans *Le drapeau de l'humanité*. La scène originale extraite de *Empfang der Kommission des I.R.K. im Stalag II d, Stargard in Pommern durch den Kommandanten Oberst Henke am 30. Januar 1941* dure 1 minute 1 seconde et 17 images.

⁵⁸ ACICR, V F CR-H-00007-2, *La douce France*, ACICR, V F CR-H-00030, *Retour au pays* et ACICR, V F CR-H-00039, *Scènes de la vie des prisonniers de guerre français en Allemagne*.

⁵⁹ *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947) : Volume II : l'Agence centrale des prisonniers de guerre*, Genève, mai 1948, p. 13.

18 juillet 1940 au Comité international de la Croix-Rouge pour demander des informations sur son fils dont elle est sans nouvelles depuis le 15 mai.

Tous ces détails sont parfaitement lisibles grâce à une série de gros plans sur la fiche de renseignement individuelle, la carte de capture, la lettre de Madame Martin mère et la fiche de demande.

Et pourtant, si il a sans conteste des milliers d'homonymes dans le fichier de l'Agence, ce Jean Martin-là, créé de toutes pièces pour les besoins du scénario, n'a jamais existé comme l'a démontré la recherche effectuée dans les fichiers du Service français⁶⁰ de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Conclusion... provisoire

Ces pages présentent la synthèse des informations recueillies dans les archives du CICR sur la production de l'un des films importants de la cinématographie du CICR.

Elles se fondent sur le dépouillement des dossiers d'archives, mais aussi et surtout le découpage plan par plan du *Drapeau de l'humanité* et de ses trois ébauches, ainsi que sur le visionnement de l'ensemble des films du fonds 35 mm relatifs à la seconde guerre mondiale.

Elles doivent être considérées comme un état des lieux des connaissances sur le sujet qui ne demande qu'à être complété, affiné, voire remis en cause par des recherches futures.

⁶⁰ ACICR, C G2 FR, *Service français*, 1939-1945.